

L'ERGA présente ses priorités à la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen

Le jeudi 13 janvier 2022, le président nouvellement élu du Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (ERGA), M. Karim Ibourki, a été invité pour la première fois par la Commission CULT du Parlement européen à présenter les priorités de l'ERGA pour 2022. Dans son intervention, le président de l'ERGA a souligné que la protection des droits fondamentaux, y compris la dignité humaine et la vie privée, ainsi que la sauvegarde de la liberté d'expression, représenteront la pierre angulaire des activités de l'ERGA pendant sa présidence. M. Ibourki a saisi l'occasion pour souligner l'importance de dossiers législatifs clés visant à réguler les plateformes en ligne et la publicité politique afin d'affirmer la souveraineté numérique de l'Europe et de sauvegarder la démocratie européenne.

A cet égard, cette année sera cruciale pour la mise à jour du cadre européen des médias. Comme l'a annoncé la Commission européenne, elle présentera une loi européenne sur la liberté des médias afin de préserver la liberté et le pluralisme des médias sur le marché européen des médias.

En outre, deux règlements majeurs, à savoir la loi sur les services numériques (DSA) et le règlement sur la transparence et le ciblage de la publicité politique, sont en cours de discussion. Le DSA est un instrument horizontal qui tente d'aborder les principaux problèmes posés par les plateformes en ligne, tandis que l'initiative sur la publicité politique aborde les questions spécifiques concernant la publicité politique sur tous les médias, y compris les effets potentiellement négatifs sur la démocratie.

« Comme l'a rappelé la lanceuse d'alerte Frances Haugen, aujourd'hui les menaces les plus dangereuses pour la liberté d'expression ne viennent pas des gouvernements démocratiquement élus, mais plutôt des entreprises privées. Quand les activités commerciales entrent en conflit avec les intérêts de la société dans son ensemble, les démocraties doivent réagir et adopter de nouvelles lois » a déclaré Karim Ibourki.

Dans ce contexte, le président de l'ERGA a également insisté sur la nécessité d'accroître les responsabilités et l'obligation de rendre des comptes des plateformes en ligne et de garantir la mise en place d'un mécanisme d'application efficace et effectif des nouvelles règles.

« Le DSA introduit pour la première fois une série d'obligations vis-à-vis des plateformes en ligne et aura pour effet de contrebalancer leur énorme pouvoir. L'implication de régulateurs nationaux dans le cadre de l'ERGA est cruciale pour la mise en œuvre du DSA. Nous ne pouvons pas manquer l'occasion de proposer un meilleur environnement en ligne et sans la mise en œuvre efficace de nouvelles règles, nous n'atteindrons pas cet objectif », a conclu le président de l'ERGA.

Communiqué de presse

À propos de l'ERGA :

Le Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (ERGA) est composé des autorités de régulation nationales dans le domaine des services de médias audiovisuels. L'ERGA conseille la Commission européenne et facilite la coopération entre les organismes de régulation dans l'UE. M. Karim Ibourki, président du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) belge est l'actuel président de l'ERGA.



À propos de l'Arcom :

« L'Arcom est une autorité publique indépendante garante de la liberté de communication. Elle a notamment pour mission de permettre l'accès des publics à une offre audiovisuelle pluraliste et respectueuse des droits et libertés, de défendre la création et de contribuer à la lutte contre les contenus illicites et problématiques sur internet ».

Contacts presse

Directrice de la communication
Marie Liutkus : marie.liutkus@arcom.fr
01 40 58 37 15 | 06 73 10 38 80

Responsable du pôle relations médias et influence
Sara Cheyrouze : sara.cheyrouze@arcom.fr
01 40 58 36 17 | 06 60 85 97

Attachée de presse
Célia Wapoutou : celia.wapoutou@arcom.fr
01 40 58 38 86 | 07 68 20 23 63